



(À CONSERVER)

# Guide du tri

Simplifiez-vous le

# ensemble réduisons l'impact de nos déchets sur l'environnement

Ramassage des ordures ménagères, collecte sélective, conteneurs urbains (de surface ou enterrés), déchèteries, centre de tri, compostage des déchets verts, usine d'incinération énergétique... Ces dernières décennies, le traitement de nos déchets a considérablement progressé. C'est particulièrement vrai dans la Métropole, qui met en œuvre une très grande diversité de moyens et d'actions afin de permettre le recyclage et la valorisation des déchets produits par ses habitants.

Le recyclage et la valorisation de nos déchets représentent un enjeu écologique fort : cela permet en outre d'économiser l'énergie nécessaire à la production de nouvelles matières, ainsi que la consommation des nouvelles ressources correspondantes. Pour le citoyen soucieux de son empreinte environnementale, ces procédés sont un motif de satisfaction non négligeable. Pour la collectivité, ils sont au cœur de notre Plan Climat Énergie Territorial.

Afin de faire toujours mieux dans le traitement de nos déchets, nous nous sommes engagés à multiplier le nombre de conteneurs urbains à la disposition des habitants de nos communes. Notre idée : vous faciliter le tri... Une idée partagée par les concepteurs de ce guide. Car l'ennemi du recyclage, c'est l'erreur d'aiguillage... Alors bonne lecture, et bon tri !

Jean-Luc Moudenc  
Maire de Toulouse  
Président de Toulouse Métropole

## SOMMAIRE

Emballages ménagers  
recyclables P. 3

Emballages  
en verre P. 4

Déchets  
compostables P. 5

Ordures ménagères  
non recyclables P. 6

Déchèterie P. 7

Réduire ses déchets  
à la source ! P. 8

Le saviez-vous ? P. 9

La vie  
des déchets P. 10-11

### Votre contact



**0800 201 440**

(appel gratuit depuis un poste fixe)

Un doute, une question ?

- problème de collecte,
- maintenance des contenants,
- demande ou changement de contenants,
- vol de contenants,
- information déchèterie,
- réservation composteur

# les emballages ménagers recyclables

bien vidés et en vrac

Les bouteilles  
et flacons  
en plastique  
uniquement



Les cartonnettes,  
briques alimentaires,  
papiers et journaux-  
magazines...



Les canettes,  
conserves  
et boîtes  
métalliques



Donnez une nouvelle vie  
à vos emballages

**Attention !**  
**Tri non conforme**  
Les emballages non conformes ne sont pas collectés par le camion de collecte des ordures ménagères.

Le ruban adhésif indique que si votre bac contient des erreurs de tri son contenu sera collecté par le camion de collecte des ordures ménagères.

Un doute, une question ?



**0800 201 440**

(appel gratuit depuis un poste fixe)



# les emballages en verre **recyclables**

bouteilles, pots et bocaux  
sans capsule, ni bouchon



## Le verre se recycle à l'infini



Scanner pour connaître l'emplacement des points d'apports volontaires ou rendez-vous à l'adresse suivante [http://pdi.cugt.org/map/?t=TOULOUSE\\_METROPOLE](http://pdi.cugt.org/map/?t=TOULOUSE_METROPOLE).

# les déchets compostables

## Pourquoi pratiquer le compostage ?

Près de 30% de nos déchets sont des matières organiques issues des résidus de cuisine et de jardin, pouvant être valorisées par le compostage. Le produit obtenu, le compost, fertilisera les sols du jardin et le substrat des plantes.



## Composteur

Bulletin de réservation disponible en mairie ou sur [www.toulouse-metropole.fr](http://www.toulouse-metropole.fr)

Vous souhaitez initier un projet de compostage collectif ?  
Contactez-nous pour connaître les modalités.

Renseignements au  **0800 201 440** (appel gratuit depuis un poste fixe)  
ou [compostage@toulouse-metropole.fr](mailto:compostage@toulouse-metropole.fr)

## Collecte en porte à porte

à Beauzelle, Colomiers,  
Cornebarrieu\*, Pibrac\*, Seilh\*,  
Tournefeuille

\* selon le calendrier de collecte,  
et selon le secteur

## et/ou apport en déchèterie

### Porte à porte :

1 m<sup>3</sup> maxi par collecte et  
par foyer. Feuilles, herbes,  
branches de 3 cm de  
diamètre en fagots liés  
avec une ficelle à déposer  
de préférence à l'intérieur  
du bac.

Ø 30 cm



**ou** Obligatoire  
au-delà de 1 m<sup>3</sup>.



# les ordures ménagères

en sacs bien fermés



## Les restes alimentaires



## Les plastiques (autre que bouteilles et flacons)



## Les déchets d'hygiène



## Tout objet non récupérable





# déchèterie

près de chez vous

*La bonne solution pour les déchets encombrants, les déchets ménagers spéciaux et les déchets de jardin.*

**Conditions :** les usagers doivent tenir à disposition du gardien un justificatif de domicile. Limitation en volume de 5 m<sup>3</sup>/jour/usager. Accès réservé aux particuliers et interdit aux véhicules professionnels, véhicules à bennes basculantes et camions plateaux. L'accès est réservé aux véhicules de tourisme avec ou sans remorque et de PTAC inférieur à 3,5 T et de longueur inférieure à 8 mètres (attelage compris).

## La déchèterie accepte :

- **encombrants** (matelas, meubles),
- **gravats** (cailloux, carrelage...)
- **déchets de jardin** (feuilles, tontes, tailles, branchages),
- **métaux** (vieux vélos...),
- **bois**,
- **emballages ménagers et papiers** (verre, bouteilles et flacons en plastique, cartons, livres, journaux, magazines),
- **textiles**,
- **déchets ménagers spéciaux** (dans la limite de 10 litres ou 10 unités par apport journalier) : huile de vidange, batteries et piles usagées, peintures, vernis, colles, solvants chlorés et non chlorés, acides et bases, cosmétiques, radiologies, lampes à économie d'énergie...,
- **DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)** : gros électroménager froid et hors froid, écrans et moniteurs, petits appareils électriques (outils, jouets, fax, téléphone), lampes à économie d'énergie (**pensez à faire reprendre l'ancien appareil usagé gratuitement lors de l'achat d'un nouveau**).
- **Objets réutilisables** (réemploi)

## La déchèterie refuse :

- **ordures ménagères, éléments entiers de voiture ou de camion**,
- **déchets hospitaliers** (déchets anatomiques, aiguilles, seringues, DASRI),
- **cadavres d'animaux**,
- **médicaments**,
- **déchets explosifs** (bouteilles de gaz...),
- **déchets industriels**,
- **pneus**,
- **amiante**.

[www.decheteries-decoset.info](http://www.decheteries-decoset.info) - DECOSET : 05 62 89 03 41

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
<b>Colomiers</b> Chemin de la Ménuéde ZI En Jacca	8 h 30 - 18 h 30	fermée	8 h 30 - 18 h 30	8 h 30 - 18 h 30	8 h 30 - 18 h 30	8 h 30 - 18 h 30	8 h 30 - 18 h 30
<b>Cornebarrieu</b> Route d'Assoune (près de la station d'épuration)	10 h - 12 h 13 h 30 - 18 h	10 h - 12 h 13 h 30 - 18 h	10 h - 12 h 13 h 30 - 18 h	fermée	10 h - 12 h 13 h 30 - 18 h	10 h - 18 h	10 h - 18 h

**Attention ! Les déchèteries sont fermées les jours fériés.**

# réduire ses déchets

à la source c'est...



## Préférer les bons conditionnements

en grande quantité ou en vrac, à la coupe, qui produisent peu d'emballages, de même que les produits réutilisables et à longue durée de vie.



## Apposer un stop-pub sur sa boîte aux lettres

qui évite de jeter jusqu'à 40 kg de papier par an et par foyer.



## Limiter le gaspillage du papier

en n'imprimant que les documents indispensables en recto-verso et en réutilisant les faces verso non imprimées en tant que brouillons.



## Privilégier l'eau du robinet

et ainsi éviter 10 kg de déchets de bouteilles par an et par personne. L'eau du robinet coûte en moyenne 100 à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille.



## Réutiliser ce qui peut l'être

entretenir, réparer ou donner plutôt que jeter, louer ou emprunter plutôt qu'acheter.

## Du tri au recyclage

1000 bouteilles verre  
= 1000 bouteilles verre

670 canettes  
= 1 vélo en aluminium

27 bouteilles plastiques  
= 1 polaire

1000 journaux  
= 900 journaux





# le saviez-vous ?

## Que faire des cartons volumineux ou en grande quantité ?

Ils doivent être amenés à la déchèterie.

## Faut-il laver les emballages à recycler ?

Il suffit de bien les vider ou les racler pour qu'ils ne salissent pas les autres emballages. Il est inutile de les laver car l'eau consommée doit être ensuite... traitée.



## Le POINT VERT, c'est quoi ?

Ce sigle indique que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement à la valorisation des emballages ménagers.

Il ne signifie pas forcément que l'emballage peut être déposé dans le bac de tri.



Depuis 2012, une majorité des emballages possèdent ces informations qui vous aident à mieux trier vos emballages.



## Tous les papiers se trient et se recycle



## Je respecte l'espace public...



# la vie des déchets



## verre



CONTENANTS SELON LE MODE  
DE COLLECTE DE VOTRE COMMUNE  
(VOIR P.4)



Verrerie  
fabrication du verre



verre

## déchets verts



CONTENANTS SELON LE MODE  
DE COLLECTE DE VOTRE COMMUNE  
(VOIR P.5)



déchargement  
sur plate-forme de compostage



compost

À noter : pour les grandes quantités rendez-vous en déchèterie

### COMPOSTAGE À DOMICILE

recyclez vous-même vos déchets  
de jardin et de cuisine



# les jours de collecte à cocher !



## les recyclables

cochez le jour

lundi

mardi

mercredi

jeudi

vendredi

samedi

## les ordures ménagères

cochez le jour

lundi

mardi

mercredi

jeudi

vendredi

samedi



## les déchets verts

cochez le jour

lundi

mardi

mercredi

jeudi

vendredi

samedi



**Déchets verts** : à Beauzelle, Colomiers, Cornebarrieu, Pibrac, Seilh, Tournefeuille, selon le calendrier de collecte (disponible sur le site internet) ou selon le secteur de collecte sur rendez-vous.

Les collectes ne sont pas assurées les jours fériés.

Un doute, une question ?

Problème de collecte, maintenance des contenants, demande ou changement de contenants, vol de contenants, information déchèteries, renseignement sur le mode de réservation d'un composteur.



Votre contact : **0800 201 440**  
(appel gratuit depuis un poste fixe).

toulouse  
métropole

[www.toulouse-metropole.fr](http://www.toulouse-metropole.fr)